



Journée d'information

"Des normes pour la conservation du patrimoine culturel"

Mercredi 5 avril 2017

10 h – 17 h 15

Auditorium des Archives Municipales de Marseille

Depuis 2004 la France est engagée au côté de ses partenaires européens dans un processus de création de normes volontaires spécifiques à la conservation du patrimoine culturel matériel. L'objectif est la rédaction de documents méthodologiques communs pour les procédures d'intervention, les méthodes d'essai et d'analyse, appuyés sur un vocabulaire partagé.

A ce jour 28 normes ont été publiées. Une vingtaine est en cours de préparation.

Normes et projets résultent des consensus successifs obtenus entre les professionnels actifs dans les structures de travail du système de normalisation. Ils peuvent concerner toutes les étapes du processus de conservation de tous les types de biens culturels, mobiliers ou immobiliers.

Des acteurs impliqués dans la préparation de ces documents vous présenteront les enjeux de la normalisation pour la préservation du patrimoine culturel et l'intérêt pour les professionnels d'y apporter leur contribution, d'utiliser les normes et d'en diffuser le contenu.

La journée sera organisée en deux temps. Le matin, en amphithéâtre, une information générale sur la normalisation (nationale et européenne), et une présentation d'études de cas pour tous les participants. L'après-midi, deux ateliers, au choix, en salle, dirigés par des professionnels ayant directement contribué à l'élaboration de plusieurs normes européennes publiées dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel.

Lieu

Auditorium des Archives Municipales de Marseille

10 rue Clovis Hugues, 13003 Marseille

(à 15mn à pied de la Gare Saint-Charles)



Préprogramme

● 9 h 30 – 10 h

Accueil

● 10 h – 12 h 30

- Ouverture
- Historique et enjeux
- Qu'est-ce qu'une norme ? Comment et par qui est-elle élaborée ?
- Etudes de cas : Terminologie / Pierre / Méthodologies

● 12 h 30 – 14 h

Déjeuner (à proximité de l'Auditorium des Archives Municipales de Marseille)

● 14 h – 16 h 30

- Atelier "Environnement et collections"
- Atelier "Patrimoine culturel bâti"

● 16 h 30 – 17 h 15

- Conclusion et perspectives

Une visite des ateliers du CICRP sera proposée à partir de 17 h 30.

Qui est concerné ?

Toute personne ou structure dont l'activité est liée à la conservation du patrimoine culturel :

- Services patrimoniaux de l'Etat et de ses établissements publics et des collectivités territoriales
- Professionnels, étudiants, enseignants : conservateurs, régisseurs, conservateurs-restaurateurs, architectes du patrimoine,...
- Entreprises
- Artisans du patrimoine
- Laboratoires

Réservé aux participants !

Tous les participants à la journée pourront bénéficier d'une offre tarifaire exceptionnelle sur l'ensemble des normes parues dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel. Un code promotionnel sera envoyé aux participants, à l'issue de la journée, indiquant les conditions pour bénéficier de cette offre.

Inscriptions

L'accès à cette journée est gratuit.

Le nombre de places étant limité, merci de confirmer votre présence par courriel, au moyen du formulaire ci-joint, au plus tard le 27 mars 2017, à l'adresse électronique suivante : monique.comet@cicrp.fr.

Les inscriptions seront prises dans leur ordre de réception. Un programme détaillé sera envoyé après la confirmation d'inscription.